

Arrondissement d'Ath

**COMMUNE**  
de  
**BRUGELETTE**

**Avis de publication**

Le collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 27 avril 2023, le conseil communal a approuvé la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 du C.P.A.S. de Brugelette comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

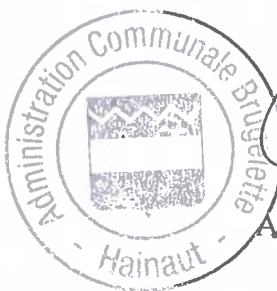
	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	1.802.423,86	1.802.423,86	0,00
Augmentation de crédit	32.416,27	44.050,31	-11.634,04
Diminution de crédit	-7.750,00	-19.384,04	11.634,04
Nouveau résultat	1.827.090,13	1.827.090,13	0,00

Fait à Brugelette, le 2 mai 2023

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,

Sandy MAENHOUT



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES



**COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT**

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 27 avril 2023

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président  
M. STREBELLE, Mmes ~~SCULIER et HUBEAU~~, Echevins  
M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, RENARD, MM. RASSART, NIEZEN et THYS  
Mmes ~~BROHÉE, FACQ~~ et GALLEMAERS, Conseillers.  
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.  
Mme MAENHOUT, Directrice générale f.f.  
Excusés : Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevines  
Mmes BROHÉE et FACQ, Conseillères.

**OBJET : CPAS – Modification budgétaire n°1 – Service extraordinaire - Exercice 2023 – Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n°1 du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2023 telle qu'approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional Savério Ciavarella du 12 avril 2023 ;

Vu les chiffres de la modification budgétaire n°1 du service ordinaire de l'exercice 2023 du CPAS qui se présentent comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	1.802.423,86	1.802.423,86	0,00
Augmentation de crédit	32.416,27	44.050,31	-11.634,04
Diminution de crédit	-7.750,00	-19.384,04	11.634,04
Nouveau résultat	1.827.090,13	1.827.090,13	0,00

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE par 9 voix pour :**

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver la modification budgétaire n°1 du CPAS pour l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération :  
- à Monsieur Savério Ciavarella, Receveur régional, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;  
- au service finances ;  
- au CPAS de Brugelette ;  
- au secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,  
(s) Sandy MAENHOUT



Le Président,  
(s) André DESMARLIÈRES

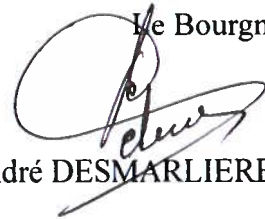
POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale f.f.,



Sandy MAENHOUT

Le Bourgmestre,



André DESMARLIÈRES